

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge
Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge
Band: - (1997)

Rubrik: Moyen-Orient et Afrique du Nord

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CICR/H. Sleilati

En avril 1997, le CICR a facilité la libération simultanée de trois détenus du centre de détention de Khiam, au Sud-Liban occupé par Israël, et d'un membre de l'Armée du Sud-Liban. Le CICR, dont le rôle d'intermédiaire neutre est reconnu par toutes les parties au conflit israélo-arabe, a souvent été sollicité pour aider à faire la lumière sur le sort de combattants disparus et rapatrier des dépouilles mortnelles. Il s'efforce en outre d'obtenir l'autorisation de visiter toutes les personnes détenues en relation avec les événements.

Proche-Orient

Délégations CICR :

Israël, les territoires occupés et les territoires autonomes, Jordanie, Liban, Syrie

Golfe

Délégation CICR :

Irak

Délégation régionale CICR :

Koweït

Afrique du Nord

Délégation CICR :

Égypte

Délégation régionale CICR :

Tunis

Personnel

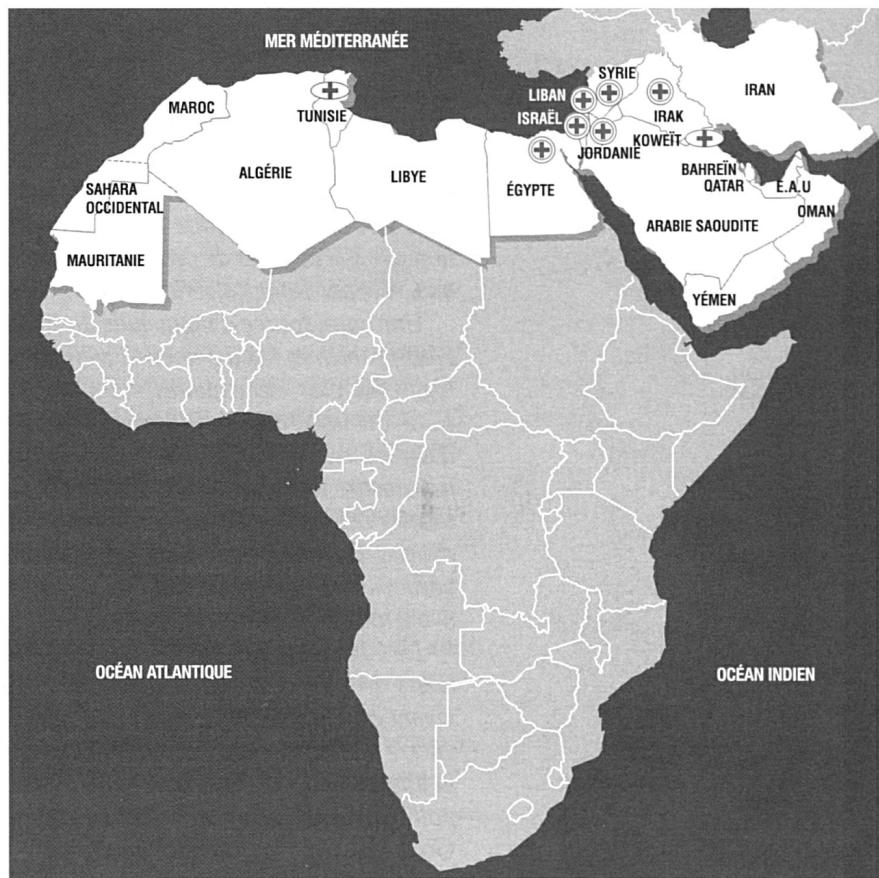
Expatriés CICR ¹ :	77
Sociétés nationales ¹ :	4
Employés locaux ² :	368

Dépenses totales :

CHF 36 360 351

Répartition des dépenses :

	CHF
Protection/activités de recherches :	18 444 629
Secours matériels :	1 064 501
Activités de santé :	8 093 981
Coopération avec les Sociétés nationales :	2 017 968
Promotion/diffusion :	2 095 876
Soutien opérationnel :	2 532 967
Participation aux frais généraux :	2 110 429



CICR / RA 12.97

Délégation régionale CICR Délégation CICR

¹ effectifs calculés sur une moyenne annuelle

² sous contrat CICR, au 31 décembre 1997

MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD

La violence en Algérie, qui a connu une recrudescence dramatique à la fin de 1997, a sans aucun doute constitué le principal sujet de préoccupation du CICR au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Semaine après semaine, des attaques brutales et aveugles ont été perpétrées contre des villages entiers, et des centaines de personnes auraient été massacrées, en violation flagrante des principes humanitaires fondamentaux. Le CICR a tenté d'intensifier et d'élargir son dialogue avec les autorités, afin de pouvoir faire face aux problèmes humanitaires engendrés par la situation par des activités de protection et de diffusion, ainsi qu'en renforçant son soutien au Croissant-Rouge algérien.

Une autre source d'inquiétude dans la région a été l'impossibilité de résoudre certains problèmes liés à d'anciens conflits. Dans de nombreux cas, il aurait suffi que les règles les plus élémentaires des Conventions de Genève soient respectées par les États ou les groupes belligérants pendant les combats (par exemple, l'obligation d'enregistrer immédiatement les soldats morts au combat et les prisonniers et de transmettre les informations les concernant à l'autre partie) pour que bien des problèmes rencontrés par la suite puissent être évités ou traités beaucoup plus rapidement et facilement. En outre, une certaine confiance aurait pu être établie entre les parties. Ainsi les efforts laborieux requis ensuite pour faire naître cette confiance, avant même de pouvoir trouver des solutions partielles, n'auraient pas été nécessaires.

Le CICR a donc une fois encore été confronté à des défis par trop familiers. Au cours de l'année, ses principales tâches ont consisté à protéger la population civile vivant encore sous occupation israélienne, à s'efforcer de rapatrier les prisonniers de guerre toujours en captivité près de dix ans après la fin du conflit Irak/Iran, à obtenir la libération de Marocains détenus par le Front Polisario depuis plus de 20 ans et à poursuivre les recherches des personnes disparues en relation avec la guerre du Golfe. Le CICR n'a réalisé de progrès significatif dans aucun de ces domaines en 1997.

L'année a été marquée par le 30^e anniversaire de l'occupation israélienne et d'une importante présence du CICR dans la région. Depuis trois décennies, l'institution s'efforce de veiller à ce que les autorités respectent pleinement le droit humanitaire. Ce droit, conçu en principe pour être appliqué pendant une durée limitée, assure la protection des populations sous occupation militaire. Le CICR estime cependant que le respect systématique des règles des Conventions de Genève dans le contexte des territoires occupés devrait contribuer à créer un climat plus favorable à la résolution des problèmes politiques sous-jacents.

Il convient d'évoquer tout particulièrement la situation du peuple irakien, dont le pays entamait sa septième année sous l'embargo des Nations Unies. Dès le mois d'octobre 1991, le CICR avait soumis aux membres du Conseil de sécurité un rapport sur les risques qu'une telle mesure pouvait entraîner. En 1997 l'institution, présente depuis 18 ans déjà en Irak, a pu assister à la lente mais constante détérioration des conditions de vie dans le pays, en particulier en ce qui concerne les services aussi

élémentaires que les soins médicaux et l'approvisionnement en eau. À plusieurs reprises, le CICR a attiré l'attention de la communauté internationale sur la situation. En même temps, il s'est efforcé d'alléger les conséquences de l'embargo en poursuivant ses programmes d'assainissement et d'appareillage orthopédique. Malgré le désir du CICR de ne pas se mêler à la controverse sur l'avenir des sanctions, il était de son devoir de souligner à quel point la population civile était de plus en plus abandonnée à son sort.

Le conflit dans le nord de l'Irak s'est prolongé, en dépit de diverses actions diplomatiques entreprises par la communauté internationale, avec ses conséquences pour les civils et sans aucune perspective de solution.

Le CICR n'a cessé de faire des démarches concernant toutes ces questions auprès des États parties aux Conventions de Genève, pour attirer leur attention sur le fait que certains d'entre eux ne respectaient pas les dispositions du droit humanitaire. Il n'a toutefois pas rencontré un écho aussi positif ni un soutien aussi important qu'il aurait pu l'escompter.

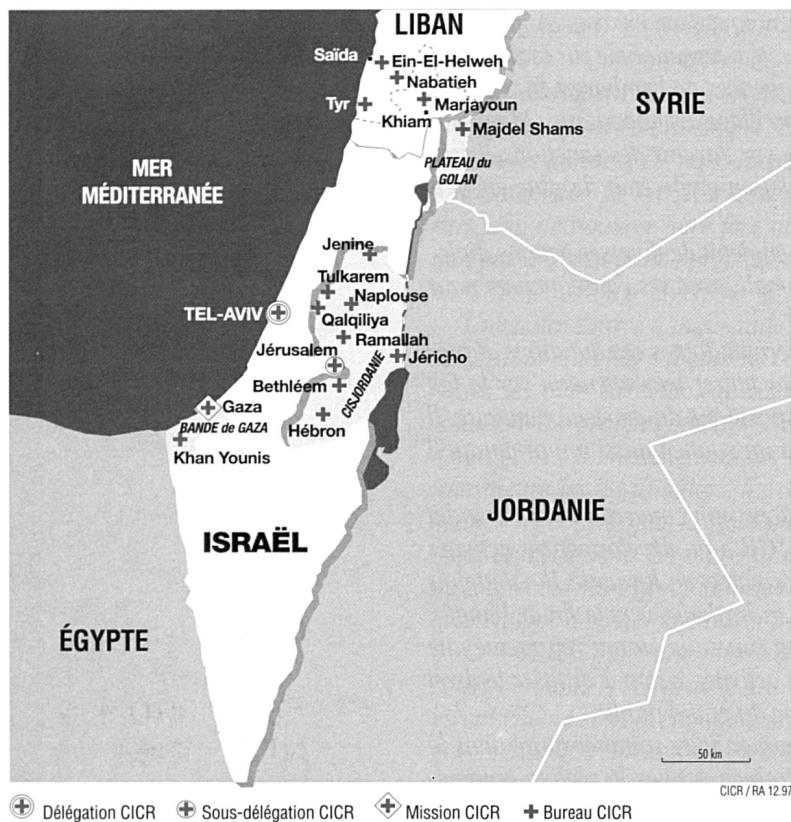
En vertu de son droit d'initiative dans les situations non couvertes par le mandat que lui confèrent les Conventions de Genève, le CICR a pu développer ses activités liées à la détention à Bahreïn et les poursuivre au Yémen et en Jordanie. Il a toutefois rencontré quelques difficultés d'accès aux détenus en Jordanie, vers la fin de l'année. Dans plusieurs pays où des troubles intérieurs sont survenus ou ont représenté une menace potentielle, l'institution a pu intensifier ses activités visant à diffuser le droit humanitaire auprès des forces armées aussi bien que du grand public.

Dans le cadre de ses efforts pour que le droit humanitaire soit incorporé dans la législation nationale, le CICR a organisé divers séminaires dans la région, poursuivant ainsi ce qui avait déjà été entrepris dans ce sens en Égypte, en Jordanie, au Liban, au Maroc et au Yémen.

Comme dans d'autres régions du monde, le CICR a poursuivi résolument sa campagne contre les mines terrestres. Il s'est efforcé de faire prendre conscience au public des dangers de ces armes et a exhorté les gouvernements à signer le traité d'Ottawa³ sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel. En décembre, cinq des pays de la région ont signé le traité.

Dans l'ensemble, cependant, les résultats positifs enregistrés pendant l'année n'ont pas satisfait les attentes de tous ceux qui, en vertu du droit humanitaire, ont droit à la protection et à une assistance. Le CICR est resté convaincu que le respect des principes humanitaires contribuerait d'une manière significative à diminuer la violence qui a sévi dans de nombreux pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord.

³ Voir *Promotion et développement du droit international humanitaire*, pp. 295-297.



Proche-Orient

ISRAËL, LES TERRITOIRES OCCUPÉS ET LES TERRITOIRES AUTONOMES

Bien que les troupes israéliennes aient été redéployées à Hébron en janvier, le processus de paix israélo-palestinien s'est trouvé dans l'impasse en 1997 par suite de deux événements survenus en mars : la décision israélienne de construire la colonie de Har Homa sur le site de Jebel Abu Ghneim et les attentats-suicides aveugles perpétrés contre des civils israéliens à Tel-Aviv. La situation est restée paralysée en dépit des efforts diplomatiques déployés à l'échelon international, en particulier au cours du second semestre de l'année. Les discussions bilatérales entre l'Autorité palestinienne et le gouvernement israélien ont toutefois repris timidement vers la fin de 1997.

La décision israélienne concernant Har Homa/Jebel Abu Ghneim a donné lieu à une flambée de violence dans les territoires occupés, suivie d'une série d'affrontements pendant l'été. Outre l'attentat du mois de mars à Tel-Aviv, d'autres attaques ont été perpétrées contre des civils israéliens, en juillet et septembre à Jérusalem, contribuant à créer de part et d'autre un sentiment de frustration quant au processus de paix. Au total, 24 personnes ont été tuées et des centaines blessées. La situation est restée potentiellement explosive tout au long de l'année.

Le CICR a été vivement préoccupé par des actes tels que les attentats-suicides et par l'accroissement de la tension, deux facteurs qui laissaient craindre une escalade de la violence. Il a fermement condamné les attaques contre des civils et a appelé au respect des principes humanitaires les plus élémentaires, soulignant que de tels actes indiscriminés constituaient une grave violation du droit international humanitaire.

Les mesures prises par les autorités israéliennes en réaction à la violence ont notamment consisté à boucler complètement la bande de Gaza et la Cisjordanie, à y soumettre les déplacements à des restrictions supplémentaires et à imposer des couvre-feux. Ces territoires étaient déjà régulièrement bouclés dans le meilleur des

*le processus de paix
dans l'impasse*

*attaques contre des
civils israéliens*

*conséquences pour les civils
sous occupation*

cas, rendant difficiles les allées et venues à travers la ligne verte. L'expansion des colonies — en violation de la IV^e Convention de Genève — s'est poursuivie. Plus de 100 maisons appartenant à des Palestiniens ont été détruites, dans la plupart des cas en raison de l'absence de permis. De nombreux Palestiniens de Jérusalem-Est se sont vu confisquer leur carte d'identité, des familles bédouines ont été déplacées de force et leurs biens ont été détruits ou confisqués. Les conséquences humanitaires pour les civils palestiniens ont été multiples, allant des problèmes économiques à long terme (dus au chômage et à l'impossibilité d'accéder au marché israélien) à l'éclatement des familles dispersées de part et d'autre des lignes de démarcation.

Étant donné cette situation, le CICR a estimé que le droit humanitaire avait encore un rôle capital à jouer pour faciliter les relations entre Israël et les Palestiniens et créer les conditions propices à la recherche de la paix.

La délégation du CICR à Tel-Aviv a donc continué à œuvrer pour le respect de la IV^e Convention de Genève en appelant le gouvernement israélien à se conformer à ses dispositions et, parallèlement, à pris des mesures pratiques pour venir en aide aux civils que la Convention protège. Le CICR est intervenu en qualité d'intermédiaire neutre entre les autorités israéliennes et les civils vivant sous l'occupation, entretenant des démarches en leur faveur. Une fois de plus cependant, et en dépit des démarches effectuées pendant des années auprès des autorités israéliennes et de l'accueil que celles-ci leur ont réservé, le CICR n'est pas parvenu à obtenir le plein respect du droit humanitaire. En 1997, l'institution a signalé aux autorités un nombre de cas de violations de la IV^e Convention nettement supérieur à celui des années précédentes.

Lors des affrontements survenus dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, le CICR est intervenu en qualité d'intermédiaire neutre pour faciliter les transferts médicaux urgents. Il a fourni un important soutien au service médical d'urgence du « Croissant-Rouge palestinien » (voir ci-après), qui a donné les premiers secours sur place et a évacué les blessés.

Le CICR a continué d'intervenir en qualité d'intermédiaire neutre entre Israël et les pays avec lesquels ce dernier n'a pas signé d'accords de paix.

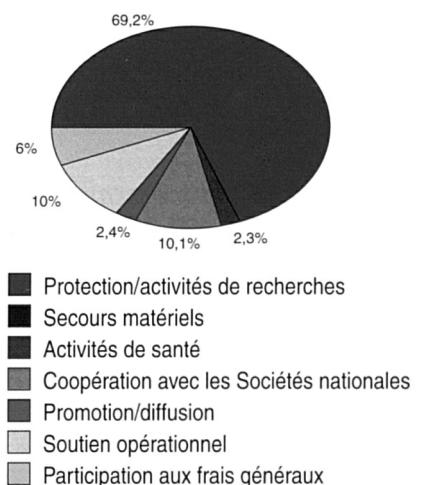
Les délégations du CICR en Israël et au Liban ont étroitement collaboré pour permettre aux parties au conflit au Sud-Liban⁴ de communiquer efficacement par leur intermédiaire, ce qui a permis de résoudre des questions d'ordre humanitaire. À la demande des autorités israéliennes et du gouvernement libanais, le CICR est intervenu en tant qu'intermédiaire neutre entre eux pour rapatrier la dépouille mortelle d'un soldat israélien tué lors d'une opération menée au Sud-Liban en septembre. Il est resté, au même titre, à la disposition des parties pour faire la lumière sur le sort des combattants arabes et des soldats israéliens portés disparus au combat au Liban.

⁴ Voir *Liban*, pp. 254-255.

réaction du CICR

ISRAËL, LES TERRITOIRES OCCUPÉS ET LES TERRITOIRES AUTONOMES

Dépenses totales en 1997
CHF 11 788 831



détenus en Israël et dans les territoires occupés

Les délégations du CICR en Israël et en Syrie ont poursuivi leurs efforts conjoints pour permettre à des personnes de franchir, pour des raisons humanitaires, la ligne de démarcation entre le plateau du Golan occupé par Israël et la Syrie⁵.

Pendant l'année 1997, 3 650 Palestiniens en moyenne ont été détenus par Israël et les arrestations se sont poursuivies à raison d'un nombre moyen de plus de 300 par mois. Pratiquement tous les détenus palestiniens étaient incarcérés dans des lieux de détention situés sur territoire israélien, en violation de la IV^e Convention de Genève.

Le CICR a relevé avec inquiétude une augmentation du nombre des détenus administratifs. En outre, contrairement aux dispositions de la Convention, il n'avait toujours pas obtenu l'accès à trois ressortissants libanais détenus par Israël, respectivement depuis 1989, 1994 et 1996.

Le CICR a poursuivi ses activités en faveur de tous les détenus palestiniens, observant de près la situation dans les divers lieux de détention et, en particulier, le traitement des détenus sous interrogatoire; ceux-ci ont été régulièrement visités. Le CICR a fait part de ses conclusions aux autorités israéliennes et a entrepris des démarches pour améliorer le traitement et les conditions de détention, particulièrement dans les sections abritant des détenus sous interrogatoire.

Le programme de visites familiales a représenté une gageure pour la délégation, compte tenu des restrictions sévères en matière de sécurité et des lourdes procédures administratives. Toutefois, en dépit de quelques interruptions, un nombre plus important de personnes ont pu, par rapport à l'année précédente, rendre visite à des proches détenus. De plus, un changement intervenu dans la politique des visites, en août, a contribué à améliorer les conditions dans lesquelles elles se sont déroulées.

Les délégués ont visité des détenus dans des dizaines de lieux de détention dans la bande de Gaza et en Cisjordanie. Ces lieux étaient administrés par plusieurs organes détenteurs autonomes avec des domaines de compétence différents, sous la juridiction de l'Autorité palestinienne. Les conclusions et les recommandations du CICR, basées sur les 11 premiers mois des visites menées conformément au protocole d'accord révisé signé en septembre 1996, ont fait l'objet d'un rapport qui a été remis au président de l'Autorité palestinienne en décembre 1997.

Le CICR a poursuivi ses importantes activités visant à rétablir et maintenir les liens familiaux en faveur des personnes affectées par les conséquences du conflit arabo-israélien. Pour cela, il a mis à profit son réseau de bureaux dans l'ensemble des territoires occupés et des territoires autonomes. Les délégués ont enregistré des détenus protégés par la IV^e Convention, examiné leur situation et acheminé des messages Croix-Rouge entre eux et leur famille. Il ont également émis des certificats de détention à des personnes se trouvant dans les territoires occupés et dans les territoires autonomes, pour leur faciliter certaines procédures administratives et leur permettre d'obtenir divers avantages.

Les délégués se sont efforcés de faire mieux connaître le droit humanitaire et le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. À cet effet, ils

⁵ Voir *Syrie*, p. 258.

ont organisé des séances d'information à l'intention de différents publics-cibles, aussi bien en Israël que dans les territoires occupés et les territoires autonomes.

Fait nouveau, un conseiller juridique a donné un cours d'un trimestre sur le droit humanitaire à l'Université hébraïque; un docteur en droit israélien a été formé pour assurer de tels cours à l'avenir. Le chef d'état-major des *Israel Defence Forces* (forces armées israéliennes) a donné son accord de principe pour que le CICR puisse organiser des cours de diffusion à l'école supérieure de guerre. Par ailleurs, la délégation a organisé ses cours habituels à l'intention des conseillers juridiques des forces armées israéliennes.

D'importants progrès ont été réalisés pour que l'enseignement relatif au Mouvement et au droit humanitaire soit inclus dans le programme des sept universités palestiniennes de la bande de Gaza et de Cisjordanie. En outre, plusieurs exposés ont été donnés à l'intention des membres de la Sécurité préventive palestinienne.

Le CICR a continué d'assumer la direction générale des activités du Mouvement dans les territoires occupés et les territoires autonomes, où la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a maintenu son soutien au programme du « Croissant-Rouge palestinien » en matière de développement institutionnel et de soins de santé primaires et secondaires.

Le CICR a notamment fourni la logistique pour les programmes bilatéraux menés par des Sociétés nationales : le programme de la Croix-Rouge néerlandaise visant à fournir une assistance médicale à sept hôpitaux de la bande de Gaza et de Cisjordanie et le programme « *women's development* » mené à Gaza par la Croix-Rouge australienne.

Comme les années précédentes, le CICR a fourni une assistance financière et professionnelle au service médical d'urgence du « Croissant-Rouge palestinien ». En février, un nouveau protocole d'accord a été signé entre le CICR et celui-ci, portant sur ce service, qui a assuré des soins d'urgence et des transferts vers les hôpitaux, en particulier pendant les affrontements. Des assortiments de matériel destinés à être utilisé en cas d'urgences médicales graves ont été produits sur place et remis au « Croissant-Rouge palestinien ». La Croix-Rouge allemande a formé des employés du « Croissant-Rouge palestinien ». Le CICR a subventionné, avec l'assistance technique du « *Magen David Adom* », un cours à l'intention des ambulanciers du « Croissant-Rouge palestinien », pour qu'ils aient l'autorisation de travailler, de conduire et de pratiquer en Israël, condition essentielle pour transférer des patients entre les territoires occupés et les territoires autonomes, d'une part, et Israël, d'autre part.

Le département du « Croissant-Rouge palestinien » chargé de la diffusion, qui a coordonné les efforts menés par ses 18 sections locales pour faire connaître le droit humanitaire, a également reçu le soutien du CICR. Il s'est consacré essentiellement à la formation interne, la diffusion parmi les jeunes et les médias, la production de matériel d'information sur l'usage adéquat de l'emblème, ainsi qu'au service médical d'urgence.

Des contacts réguliers ont été maintenus avec le « *Magen David Adom* ». Le CICR a acheté du nouveau matériel médical pour sa banque du sang et a contribué à renforcer les contacts entre des représentants du « *Magen David Adom* » et du « Croissant-Rouge palestinien ». Le « *Magen David Adom* » a apporté son appui pour le cours destiné aux ambulanciers du « Croissant-Rouge palestinien » (voir ci-dessus).

diffusion/information

coopération au sein du Mouvement

Société du « Croissant-Rouge palestinien »

« Magen David Adom »



- visité régulièrement des Palestiniens détenus dans des lieux de détention relevant des autorités israéliennes soit, au total, 266 visites dans 24 établissements, au cours desquelles il a enregistré 933 détenus pour la première fois et eu plus de 1 500 entretiens sans témoin avec des personnes sous interrogatoire ;
- distribué 115 colis de vêtements d'hiver à l'intention de tous les détenus étrangers incarcérés en Israël ;
- mené, en coopération avec le « Croissant-Rouge palestinien », le programme de visites familiales, permettant à près de 90 000 personnes de rendre visite à des membres de leur famille détenus par les autorités israéliennes ;
- délivré 9 715 certificats de détention, authentifié ou reproduit des milliers d'autres et émis 257 procurations ;
- rétabli et maintenu le contact entre des détenus incarcérés dans des établissements israéliens et leur famille, en transmettant 4 391 messages Croix-Rouge ; suivi les cas individuels de détenus protégés par la IV^e Convention de Genève et informé leur famille de l'endroit où ils se trouvaient ;

EN 1997, LE CICR A :

- examiné l'état de santé des détenus au cours de 27 visites à huit centres de détention israéliens ;
- fourni aux détenus du matériel éducatif et de loisirs ;
- rapatrié un ressortissant israélien de l'Arabie saoudite vers Israël ;
- rétabli et maintenu le contact entre des habitants d'Israël, des territoires occupés et des territoires autonomes, d'une part, et leur famille résidant dans des pays n'entretenant pas de relations officielles avec Israël, d'autre part, en transmettant 7 616 messages Croix-Rouge et messages radio et en traitant 33 demandes de recherches ;
- organisé des transferts entre Damas et le plateau du Golan occupé par Israël⁶ ;
- effectué des démarches auprès des autorités compétentes lorsque les dispositions de la IV^e Convention de Genève n'étaient pas respectées, que ce soit pendant ou après des incidents entre des civils palestiniens et les forces de sécurité israéliennes ou des colons ;
- fourni 44 tentes à des personnes dont les maisons avaient été détruites (six pour raisons de sécurité) par les forces de sécurité israéliennes, dans les territoires occupés ;
- facilité, pendant les périodes de bouclage total de la bande de Gaza et de la Cisjordanie et lors des affrontements qui s'y sont déroulés, les évacuations médicales d'urgence d'habitants de Gaza dont l'état nécessitait une hospitalisation en Israël, et acheminé des médicaments indispensables d'Israël et de Cisjordanie vers le principal hôpital de la bande de Gaza ;
- acheté du matériel pour la banque du sang du « Magen David Adom » pour remplacer l'ancien matériel ;
- organisé un cours d'un trimestre sur le droit humanitaire à l'Université hébraïque ;
- donné son cours annuel d'introduction au droit humanitaire à l'intention d'élèves officiers juristes des forces armées israéliennes.

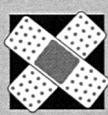
⁶ Voir *Syrie*, p. 258.



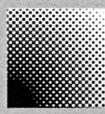
- visité 2 791 détenus aux mains des services de sécurité palestiniens, au cours de 293 visites à 35 lieux de détention ;
- suivi l'état de santé des détenus au cours de six visites à six lieux de détention relevant de l'Autorité palestinienne ;
- fourni aux détenus du matériel éducatif et de loisirs ;



- distribué 701 messages Croix-Rouge, dans le cadre de ses activités dans les territoires autonomes ;



- soutenu et renforcé le service médical d'urgence du « Croissant-Rouge palestinien », en payant les frais de fonctionnement et d'équipement et en mettant à disposition les compétences techniques d'un représentant de la Croix-Rouge allemande ;



- organisé des cours de diffusion à Gaza et à Hébron à l'intention de 50 membres des services de sécurité palestiniens ;

- apporté son soutien au département de la diffusion du « Croissant-Rouge palestinien » et participé à des programmes de diffusion dans des écoles palestiniennes, ainsi qu'à diverses activités liées à la Journée mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

JORDANIE

Les délégués basés en Jordanie ont continué à déployer leurs activités traditionnelles en matière de protection des détenus, de rétablissement et de maintien des liens entre des familles résidant en Jordanie et leurs proches vivant en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, de promotion du droit international humanitaire auprès de divers publics-cibles et de soutien au Croissant-Rouge jordanien.

Le CICR a visité deux fois par mois les détenus de sécurité sous interrogatoire incarcérés au GID*. Toutefois, à partir du 13 octobre, la délégation a dû suspendre ces visites, les autorités ayant refusé de lui accorder l'accès à l'ensemble des détenus. À la fin de l'année, des démarches au plus haut niveau étaient toujours menées en vue de reprendre les visites le plus vite possible, selon les critères habituels du CICR. Les délégués ont toutefois continué à avoir accès aux détenus dans les établissements relevant du *Public Security Directorate* et du *Military Intelligence Department*.

Le CICR a assuré les contacts entre les familles résidant en Jordanie et leurs proches détenus en Jordanie et en Israël, ou au Koweït suite à la guerre du Golfe. Il a acheminé des documents personnels officiels et transmis des messages urgents entre des Palestiniens résidant dans les territoires occupés ou les territoires autonomes et leur famille vivant en Jordanie. Il a également facilité des transferts en ambulance de cas médicaux urgents entre la Cisjordanie et la Jordanie. Ces dernières activités ont été plus nombreuses pendant les périodes de bouclage des territoires occupés et des territoires autonomes, suite aux attentats-suicides commis en Israël. En coopération avec le HCR, le CICR a émis des documents de voyage pour accélérer la réinstallation de réfugiés dans des pays tiers.

Pour faire connaître le droit humanitaire, le CICR a maintenu des contacts avec différents publics-cibles, à l'intention desquels il a donné des cours ou fait des exposés dans des académies militaires ou des écoles de police, au GID, dans des universités, des écoles, des instituts de recherche et de documentation, à l'*Institute of Diplomacy* et dans des associations culturelles. Des délégués ont entamé une étroite coopération avec le *Civil Defence Directorate*, qui a décidé que le droit humanitaire devait être inclus dans son programme de formation.

Le CICR a soutenu les activités de diffusion du Croissant-Rouge jordanien en formant du personnel et en fournissant une assistance financière. Conformément à un accord de coopération signé avec la Société nationale, il a apporté son concours pour lancer, à l'intention du public jordanien, un périodique traitant de sujets humanitaires et expliquant le rôle du Croissant-Rouge et de ses sections.

La délégation a continué à servir de base logistique pour les programmes d'assistance du CICR en Irak.

* GID : *General Intelligence Directorate*.

EN 1997, LE CICR A :



- effectué 40 visites à 468 détenus de sécurité dans huit lieux de détention (enregistrant 409 détenus pour la première fois) et transmis 106 messages Croix-Rouge pour eux ;



- rétabli et maintenu le contact entre des familles vivant en Jordanie et leurs proches détenus en Israël et au Koweït, en transmettant 2 357 messages Croix-Rouge ;
- fait en sorte que 51 Jordaniens, dont 17 enfants, puissent faire une visite de deux jours à leurs proches détenus au Koweït ;
- rétabli et maintenu le contact entre des familles jordaniennes dispersées suite à divers conflits, en transmettant 79 messages Croix-Rouge ;
- acheminé 97 documents officiels et 136 documents urgents destinés à des familles vivant en Jordanie — séparées de leurs proches résidant en Israël, dans les territoires occupés ou dans les territoires autonomes — et fourni une assistance dans certaines situations particulièrement difficiles ;
- émis 312 documents de voyage pour des Arabes ayant obtenu le statut de réfugié dans un pays tiers ;



- donné, en coopération avec le Croissant-Rouge jordanien et le ministère de l'Éducation, régulièrement des cours sur le droit et les principes humanitaires à des écoliers, des enseignants et des membres de la Société nationale, touchant près de 2 000 personnes ;

- facilité, en coopération avec le Croissant-Rouge, les transferts en ambulance de cas médicaux urgents entre la Cisjordanie et la Jordanie ;
- renforcé les capacités de diffusion de la Société nationale en formant des volontaires dans les sections locales et parrainé un concours de dessin organisé par le Croissant-Rouge à l'intention des écoliers de tout le pays ;



- dirigé, en étroite coopération avec le ministère de la Justice, un atelier de deux jours auquel ont participé 40 personnes des milieux universitaires et gouvernementaux, qui a adopté des résolutions visant à promouvoir l'adoption de mesures nationales de mise en œuvre du droit humanitaire ;

- organisé, sous les auspices du prince héritier et du vice-président d'honneur du Croissant-Rouge jordanien, une table ronde régionale sur le même thème, à l'intention de représentants de Jordanie, du Liban et du Yémen, dans le but d'encourager un échange de vues et de partager les expériences ;
- donné des cours ou des séances ponctuelles sur le droit humanitaire à l'*Institute of Diplomacy* et au *Civil Defence Directorate*, destinés à des officiers supérieurs des forces armées jordanienes et à des élèves officiers ;
- poursuivi ses programmes de diffusion à l'intention des contingents de l'armée et de la police jordanienes devant participer à des missions des Nations Unies ;
- produit un dépliant intitulé *Seeds of Hope* pour présenter ses activités humanitaires en faveur des détenus.

LIBAN

L'année 1997 a été marquée par une augmentation des opérations militaires au Sud-Liban, qui s'est soldée par une tension considérable et a engendré une spirale de la violence. La population civile — qui avait été largement épargnée dans un premier temps, après la signature des accords destinés à mettre un terme à l'opération «Raisins de la colère» en 1996 — a été victime d'attaques aveugles. Des incidents tels que les bombardements de Saïda et de Beit Lif ont montré que les civils étaient de plus en plus vulnérables et soumis à des attaques, tant dans l'absolu que de manière proportionnelle. Les affrontements réguliers entre la puissance occupante et les groupes armés libanais ont fait au total 40 morts et plus de 100 blessés parmi la population civile.

Par ailleurs, les personnes vivant dans de la zone occupée par Israël ou à proximité ont souvent été prises sous le feu croisé des opérations militaires et beaucoup d'entre elles ont été victimes d'engins explosifs placés au bord des routes. Des milliers de personnes de la région ayant abandonné leur foyer, au fil des ans, certains villages se sont ainsi retrouvés sous la responsabilité des personnes âgées et très vulnérables, incapables de recommencer une nouvelle vie ailleurs. L'économie de la région a considérablement souffert et ceux qui sont restés ont souvent été dans l'incapacité de cultiver leurs terres en raison des opérations militaires.

Le CICR a poursuivi ses activités de protection en faveur des civils. Les délégués sur le terrain ont recueilli des informations concernant des allégations de violation du droit humanitaire et sont intervenus auprès des parties au conflit, leur demandant instamment d'épargner les civils et leurs biens. La délégation a négocié des garanties de sécurité avec toutes les parties pour pouvoir mener ses activités humanitaires et est intervenue lorsque l'accès aux villages était bloqué en raison des combats.

Une assistance médicale et matérielle a été fournie aux victimes du conflit : les personnes déportées de la zone occupée, celles dont les maisons avaient été détruites par les bombardements, d'autres vivant dans des conditions particulièrement difficiles le long de la ligne de front et des habitants de villages isolés suite à des opérations militaires. Le CICR a géré des cliniques mobiles dans huit villages situés dans la zone occupée ou à proximité, les établissements médicaux étant soit inexistant, soit inaccessibles. Le nombre des consultations qui y ont été données n'a cessé d'augmenter au cours de l'année, en raison de la détérioration de la situation économique de la population concernée. Un stock de matériel chirurgical d'urgence suffisant pour soigner 500 blessés de guerre a été constitué, prêt à être livré aux hôpitaux en cas d'escalade de la violence.

La rupture d'un pipeline situé le long de la ligne de front a provoqué une interruption de l'approvisionnement en eau dans le région de Habouch, près de Nabatieh. Début novembre, les premières réparations ont été effectuées sous les auspices du CICR. Des travaux supplémentaires s'imposaient, mais, à la fin de l'année, l'institution n'avait pas reçu les garanties de sécurité nécessaires de la part des parties opérant dans la région.

aide aux civils

Une partie importante des activités du CICR au Liban a consisté à agir en qualité d'intermédiaire neutre, afin de faire la lumière sur le sort de combattants arabes et de soldats israéliens portés disparus au combat. Au cours de l'année, il a supervisé diverses opérations de libération et de rapatriement de détenus, ainsi que des opérations d'évacuation de dépouilles mortelles depuis les zones de combat. Il a notamment transmis des messages entre les autorités israéliennes et le gouvernement libanais concernant le rapatriement de la dépouille mortelle d'un soldat israélien tué au Sud-Liban en septembre.

Le CICR a effectué des visites fréquentes et régulières au centre de détention de Khiam, depuis qu'il en a obtenu l'accès en 1995, après dix années d'efforts. Il a, en faveur des détenus, transmis des messages Croix-Rouge et des colis familiaux, émis des certificats de détention et organisé le transport pour des familles qui voulaient rendre visite à leurs proches incarcérés. Il a en outre organisé des visites d'un prothésiste et d'un dermatologue.

Le 10 septembre, le CICR a été informé par les autorités compétentes que l'accès au centre de Khiam, ainsi que son programme de visites familiales, avaient été suspendus. À la fin de 1997, il était encore en pourparlers pour avoir à nouveau accès, conformément à la IV^e Convention de Genève, à toutes les personnes détenues au Sud-Liban occupé par Israël. Dans l'intervalle, il a été autorisé à fournir une assistance matérielle aux détenus. Le CICR ayant demandé que cinq détenus malades soient libérés pour des raisons humanitaires, deux d'entre eux ont été libérés et directement transférés vers un hôpital de Saïda sous les auspices de l'institution, le 12 décembre.

En dépit de démarches répétées, le CICR n'a pas reçu l'autorisation d'organiser des visites familiales à des Libanais détenus dans des prisons israéliennes.

Un ancien détenu palestinien des territoires occupés, qui avait été déporté par Israël au Sud-Liban en avril 1995, a été autorisé à se rendre en Jordanie le 6 mars 1997. Pendant qu'il se trouvait à la base de la FINUL* à Nakoura, le CICR l'avait visité régulièrement pour transmettre des messages Croix-Rouge et pour lui porter assistance.

Le CICR a réussi à transmettre des messages Croix-Rouge pour deux détenus se trouvant aux mains d'une milice et leur a fait parvenir des colis familiaux, sans toutefois pouvoir les voir directement.

Le CICR a constaté avec inquiétude que les réfugiés palestiniens vivant dans des camps au Liban — dont beaucoup depuis 50 ans — devaient toujours endurer des conditions de vie très précaires, sans aucune perspective de solution politique quant à leur avenir. De telles conditions, conjuguées au sentiment général de désespoir et aux nombreuses armes en circulation, représentaient un climat de violence potentielle. Le CICR a soutenu plusieurs établissements médicaux dans les camps et a fourni des membres artificiels.

intermédiaire neutre

activités liées à la détention

réfugiés palestiniens

* FINUL : Force intérimaire des Nations Unies au Liban.



- effectué 30 visites à 190 détenus au centre de détention de Khiam (dont 73 enregistrés pour la première fois) et leur a fourni des colis familiaux, des couvertures et des planches de bois pour leurs lits ;
- organisé le transfert de dix détenus libérés hors de la zone occupée par Israël, ainsi que des visites familiales qui ont permis à 712 personnes de voir leurs proches détenus à Khiam, transmis 5 683 messages Croix-Rouge entre les détenus et leur famille et émis 347 certificats de détention ;
- rapatrié vers le Liban un Palestinien et deux ressortissants libanais qui avaient été détenus dans une prison israélienne ;
- fourni une assistance ponctuelle (1 610 colis de vivres et 1 537 couvertures) à des familles nécessiteuses de détenus incarcérés en Israël ou au centre de détention de Khiam ;
- rapatrié vers Israël un Israélien d'origine palestinienne que sa famille avait tenu pour « disparu » pendant plus de dix ans ;

EN 1997, LE CICR A :

- agi en tant qu'intermédiaire neutre dans plusieurs situations : remise simultanée des dépouilles mortelles de deux combattants du Hezbollah et de deux combattants de l'ASL* (ces derniers tués en 1986); libération simultanée d'un membre de l'ASL détenu par le Hezbollah et de trois prisonniers du centre de Khiam; évacuation d'un corps depuis la ligne de front; échange de messages entre les parties en vue du rapatriement de la dépouille mortelle d'un soldat israélien tué au cours d'une opération au Sud-Liban ;
- rétabli et maintenu le contact entre les membres de familles dispersées suite au conflit en transmettant 986 messages Croix-Rouge ;
- fait des démarches auprès des parties au conflit lorsque les règles du droit humanitaire protégeant les civils n'étaient pas respectées ;
- fourni une assistance ponctuelle aux victimes du conflit, distribuant au total 1 139 colis de vivres et 3 186 couvertures ;
- fourni une assistance médicale *ad hoc* (matériel chirurgical et autres secours médicaux) aux hôpitaux, dispensaires et postes de premiers secours situés le long de la ligne de front entre la zone occupée par Israël et le reste du pays, géré des cliniques mobiles dans la région (desservant, dans un premier temps sept villages, puis huit), qui ont donné 3 548 consultations ;
- fourni une assistance d'urgence aux hôpitaux et dispensaires palestiniens dans des camps de réfugiés ;
- contribué à maintenir la capacité opérationnelle de la Croix-Rouge libanaise dans la zone occupée en fournissant un soutien financier et matériel à ses services de premiers secours, à une clinique mobile, ainsi qu'à 12 centres de santé communautaires dans les régions affectées par le conflit ;
- organisé une présentation sur les activités du CICR en général et le mandat de l'institution au Liban en particulier, à l'intention de 150 secouristes de la Société nationale à Beyrouth-Est ;

* ASL : Armée du Sud-Liban.

- soutenu les activités de diffusion, de formation des volontaires et de communication de la Croix-Rouge libanaise ;
-  - entrepris des activités de diffusion à l'intention de membres du Hezbollah et remis à ceux-ci 2 000 trousse de premiers secours contenant la brochure du CICR *Code of conduct for combatants*, ainsi que le calendrier de poche 1997 sur la campagne mondiale pour l'interdiction des mines terrestres ;
- organisé (en coordination avec ses Services consultatifs en droit international humanitaire et en coopération avec la Croix-Rouge libanaise) une table ronde sur la mise en œuvre du droit humanitaire sur le plan national, sous les auspices du ministère de la Justice, à l'intention de représentants du gouvernement, de l'armée, des universités et de la Société nationale⁷ ;
- maintenu et développé ses contacts avec les médias et organisé des cours destinés aux officiers et autres membres des forces armées, à la FINUL, et aux combattants de divers groupes armés ;
- participé pour la première fois à la Foire arabe du livre de Beyrouth, en exposant toute une série de publications et en présentant des films sur ses principales activités ;
-  - produit et distribué 50 000 calendriers de poche et 300 calendriers muraux pour soutenir la campagne contre les mines terrestres antipersonnel.

⁷ Pour le suivi régional, voir *Jordanie*, p. 252.

SYRIE

La présence de quelque 13 000 ressortissants syriens habitant le plateau du Golan occupé par Israël est restée la principale raison d'être de la délégation du CICR en Syrie. Ces personnes, protégées par la IV^e Convention de Genève, n'étaient pas autorisées à franchir la ligne de démarcation pour se rendre en Syrie, où beaucoup d'entre elles avaient des parents qu'elles n'avaient pas vus depuis plus de 30 ans. Ceux qui faisaient exception à cette règle — principalement des pèlerins et des étudiants — ont franchi la ligne de démarcation sous les auspices du CICR, les délégations de Damas et de Tel-Aviv travaillant en étroite coopération.

Comme les années précédentes, le CICR a rétabli et maintenu les liens entre membres de familles dispersées par suite du conflit israélo-arabe — tant ressortissants syriens que réfugiés palestiniens — en assurant l'échange de messages Croix-Rouge. Il a également émis des titres de voyage pour des réfugiés qui avaient été acceptés dans des pays tiers. Vers la fin de l'année, la délégation a effectué une mission au camp de Al Houl, dans le nord-est de la Syrie, près de la ville de Hassakeh, pour fournir des titres de voyage à des réfugiés irakiens qui avaient été acceptés pour se réinstaller au Canada. Cette opération, organisée conjointement avec le HCR, avait pour but d'éviter aux réfugiés d'entreprendre le long et coûteux voyage pour Damas, en vue d'y effectuer les démarches administratives nécessaires.

La délégation du CICR à Damas a maintenu des contacts réguliers avec les autorités syriennes pour mener à bien toutes ces activités. Elle est également restée constamment en relation avec les représentants de plusieurs groupes palestiniens basés dans la capitale.

Dans le cadre de ses activités de diffusion en Syrie, le CICR a organisé un cours sur le droit des conflits armés à l'intention d'officiers syriens. Il a également présenté un exposé destiné à des observateurs de l'ONUST* stationnés de part et d'autre du Golan (Damas et Tibériade). Pour la première fois, trois généraux des forces armées syriennes ont suivi un cours à l'Institut international de droit humanitaire de San Remo (Italie). Le CICR a également apporté son soutien aux activités de diffusion du Croissant-Rouge arabe syrien.

Conformément à un accord tripartite, qui a été reconduit jusqu'au 31 décembre 1998, la Croix-Rouge allemande a financé le matériel nécessaire au fonctionnement du centre d'appareillage orthopédique du « Croissant-Rouge palestinien » du camp de réfugiés de Yarmouk, à Damas. Le CICR a apporté un soutien administratif, logistique et technique. Un technicien du CICR a effectué deux visites au centre, afin d'évaluer la production de membres artificiels et de superviser l'installation d'une nouvelle presse hydraulique, don du Fonds spécial du CICR en faveur des handicapés, destinée à accélérer la production des composants, tout en diminuant leur coût. Trois techniciens locaux ont suivi un cours de formation à Addis-Abeba.

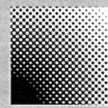
* ONUST : Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve.



- organisé le rapatriement de deux détenus libérés, qui étaient auparavant incarcérés en Israël;
- organisé 23 transferts entre la Syrie et le plateau du Golan occupé par Israël, permettant ainsi à des centaines de personnes de franchir la ligne de démarcation, et, en coopération avec la FNUOD* et l'ONUST, fait en sorte qu'un mariage puisse être célébré dans le *no man's land* sur le plateau du Golan;
- transmis 724 messages Croix-Rouge et 25 documents officiels; organisé un regroupement familial et émis des titres de voyage pour 328 personnes;

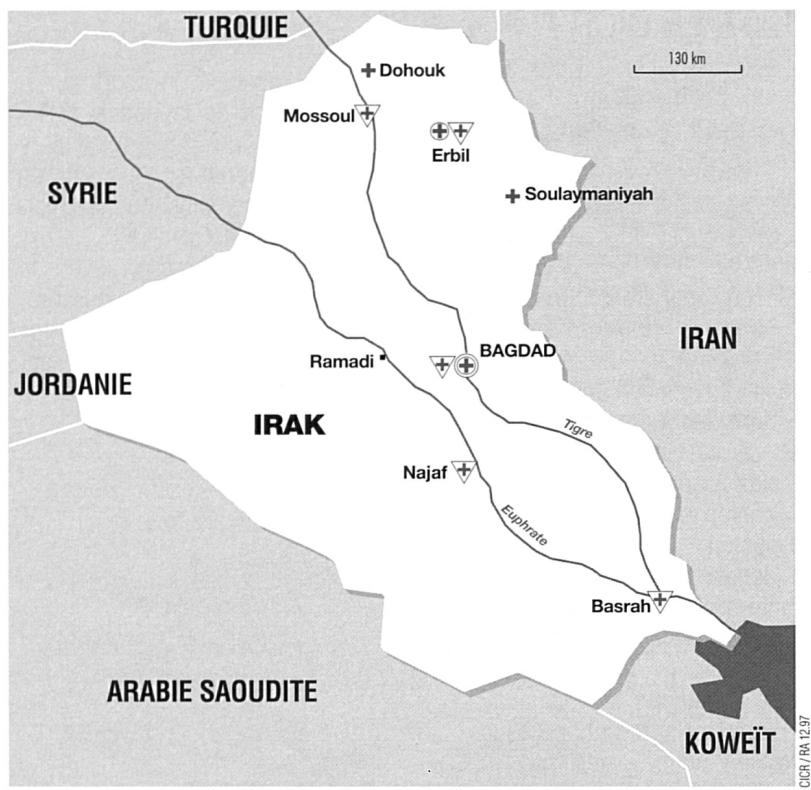


- financé le stand du Croissant-Rouge arabe syrien à la Foire internationale du livre à Damas, ainsi que ses publications produites pour l'occasion et du matériel de diffusion;
- organisé, en coopération avec la Société nationale, deux séminaires sur le droit humanitaire (un à Damas et un à Sweida), chacun pour 30 personnes, dont des représentants des autorités civiles, militaires et judiciaires, ainsi que des membres et des volontaires du Croissant-Rouge arabe syrien;
- financé l'achat de matériel destiné au programme de formation des secouristes dans les sections de la Société nationale;
- fourni une assistance technique au centre d'appareillage orthopédique du « Croissant-Rouge palestinien » à Damas, partiellement financé par la Croix-Rouge allemande;



- organisé un cours sur le droit de la guerre à l'intention de 14 officiers supérieurs des forces armées syriennes ainsi que d'observateurs de l'ONUST;
- travaillé, en collaboration avec la délégation du Caire, avec des producteurs syriens pour réaliser des spots télévisés et des films vidéo sur divers sujets du ressort du CICR.

* FNUOD : Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement.



⊕ Délégation CICR ⊕ Sous-délégation CICR + Bureau CICR ▲ Centre orthopédique CICR

Golfe IRAK

Pour la septième année consécutive, l'embargo imposé à l'Irak en relation avec la guerre du Golfe est resté en vigueur. La résolution 986 des Nations Unies, adoptée le 20 mai 1996, autorisait le pays à vendre une quantité limitée de pétrole pour qu'il puisse acquérir certains articles de première nécessité, en particulier de la nourriture, des médicaments et du matériel médical. La résolution a été reconduite pour six mois en juin et à nouveau en décembre 1997. Sa mise en œuvre a toutefois été entravée par des retards, et bien que des premiers arrivages de nourriture soient parvenus dans le pays en mars, et quelques médicaments et matériel médical en mai, d'autres secours médicaux, comme le matériel destiné aux installations électriques, à l'agriculture, aux systèmes de purification de l'eau et aux établissements scolaires, ont tardé à arriver. Tout au long de l'année, afin

d'alléger certaines des conséquences humanitaires de l'embargo, le CICR a maintenu ses programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, et a poursuivi ses efforts en matière de rééducation des invalides de guerre.

Les services des eaux irakiens ont reçu une assistance pour les aider à améliorer la qualité et à augmenter la quantité de l'eau fournie à la population, ainsi qu'à assurer une meilleure évacuation des eaux usées. Ces efforts, en cours sans interruption depuis 1995, ont sensiblement contribué à prévenir la propagation des maladies transmises par l'eau, et donc à améliorer la santé publique pour des millions de personnes.

Au cours de l'année, 34 ingénieurs et techniciens irakiens, répartis en sept équipes, ont mené 28 projets de remise en état dans le cadre du programme du CICR. Leur travail a notamment consisté à installer du matériel importé et à procéder à une révision générale des stations de traitement et de distribution de l'eau. De l'équipement et du matériel destinés à 18 autres stations ont été fournis aux services des eaux concernés et le CICR a veillé à ce qu'ils soient utilisés correctement. Cinq des 46 projets visaient à améliorer les systèmes d'égouts, et pour la pre-

mière fois, à Diwaniyah, le programme a compris la remise en état d'une station de traitement des eaux usées. Entre 1995 et fin 1997, le programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement du CICR a porté sur 155 stations au total.

Le programme du CICR en faveur des invalides de guerre a permis de fournir une assistance à de nombreux amputés victimes de la guerre Irak/Iran, de la guerre du Golfe et des combats dans le nord du pays, ainsi qu'à des civils victimes de mines. L'Irak n'était pas en mesure d'assumer le coût du matériel nécessaire à l'utilisation d'une technologie adéquate ou ne pouvait l'importer. Entre le moment où le programme a été lancé, en 1994, et fin 1997, le CICR a équipé 3 651 amputés de 3 944 prothèses et 654 patients de 799 orthèses.

Au cours de l'année, le CICR a continué à gérer un atelier de fabrication de composants à Bagdad et a apporté un soutien technique et financier à cinq centres d'appareillage orthopédique, trois dépendant du ministère de la Santé (à Bagdad, Basrah et Najaf) et un géré par le Croissant-Rouge de l'Irak à Mossoul. Il a également géré un centre à Erbil, ouvert en 1996, pour des amputés de tout le nord de l'Irak. La production de composants y a débuté en janvier 1997 et, outre la formation habituelle de personnel assurée par le CICR, la technique destinée à la fabrication de prothèses fémorales a été introduite et enseignée à des techniciens locaux venant de tous les centres. Du personnel supplémentaire a été engagé à Basrah, Mossoul et Najaf pour suivre l'augmentation de la production, tandis que le centre d'Erbil était agrandi.

La coopération entre le CICR et les centres gouvernementaux a également été renforcée en 1997. Des accords portant sur le soutien du CICR aux centres de Bagdad, Basrah et Najaf ont été signés entre le CICR et le ministère de la Santé, en octobre. En décembre, un accord a été conclu avec le ministère de la Défense, concernant l'assistance du CICR au seul centre d'appareillage orthopédique militaire en fonction en Irak, celui d'Ibn Al-Kuff.

nord de l'Irak

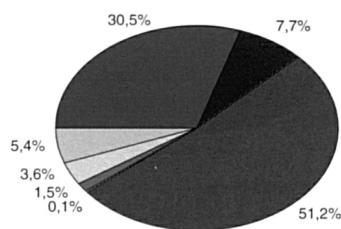
Une fois de plus, l'année a été agitée pour la population du nord de l'Irak, sans aucune perspective de paix durable. En dépit du cessez-le-feu entré en vigueur en octobre 1996, le fossé s'est creusé entre les deux principaux partis kurdes, le PDK* et l'UPK*. En mars, une force chargée de contrôler l'application de la paix, constituée de Turkmènes et d'Assyriens, a été déployée pour surveiller les violations du cessez-le-feu. La situation est toutefois restée extrêmement explosive, ponctuée de combats sporadiques entre les deux parties et de violents combats qui ont éclaté en octobre et novembre. Des civils soupçonnés de sympathiser avec l'une ou l'autre

*assistance aux invalides
de guerre*

* PDK : Parti démocratique du Kurdistan.

* UPK : Union patriotique du Kurdistan.

IRAK
Dépenses totales en 1997
CHF 13 797 392



- Protection/activités de recherches
- Secours matériels
- Activités de santé
- Coopération avec la Société nationale
- Promotion/diffusion
- Soutien opérationnel
- Participation aux frais généraux

des parties ont fréquemment été expulsés à travers les lignes de démarcation séparant les deux adversaires.

Le 14 mai, l'armée turque et le PDK ont lancé une opération militaire pour démanteler les bases du PKK*. Ils se sont retirés — quoique seulement en partie — en juin, pour faire un nouvelle incursion dans la région le 22 septembre. Pendant cette période, les affrontements entre les forces du PDK et du PKK se sont intensifiés. En mai, des combats ont également éclaté dans la région d'Halabja, entre l'UPK et le Mouvement islamique du Kurdistan irakien.

Les hostilités ont donné lieu à des déplacements constants de civils et à des arrestations. Le CICR a visité des détenus aux mains du PDK et de l'UPK et recueilli des informations concernant des allégations de violation des principes fondamentaux du droit humanitaire. En juillet, il a remis aux chefs des deux partis son rapport annuel sur ces visites, comportant ses principales conclusions, préoccupations et recommandations. Tout au long de l'année, le CICR n'a cessé d'effectuer des démarches auprès des parties pour que les détenus soient traités humainement et que les règles du droit humanitaire soient respectées durant les combats.

En coopération avec le Croissant-Rouge de l'Irak, le CICR a fourni des secours à des dizaines de milliers de personnes déplacées, ainsi que des médicaments et du matériel médical à plus de 20 hôpitaux soignant des blessés de guerre. Sa présence s'est révélée particulièrement nécessaire dans la mesure où, à part son personnel, seuls les organismes des Nations Unies, la Société nationale et quelques organisations non gouvernementales internationales étaient restés de manière permanente dans le nord de l'Irak depuis les violents combats de septembre 1996.

Cette partie du pays a également bénéficié des programmes du CICR visant à améliorer les systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, ainsi qu'à favoriser la rééducation des invalides de guerre.

Un séminaire sur le droit humanitaire à l'intention d'officiers supérieurs des forces armées irakiennes, qui aurait dû avoir lieu en octobre, a malheureusement été annulé par les autorités, sans aucune explication. Le CICR a toutefois continué à soutenir les activités des équipes de diffusion du Croissant-Rouge de l'Irak dans neuf provinces du nord du pays, en leur assurant une formation et en leur fournissant une assistance financière.

* PKK : Parti des travailleurs du Kurdistan.

EN 1997, LE CICR A :



- effectué deux visites à 64 soldats iraniens capturés en 1991 et 1992 et détenus dans le camp de Ramadi, supervisé la libération et le rapatriement de deux d'entre eux en décembre et transmis 7 211 messages Croix-Rouge entre les détenus et leurs proches ;
- effectué 156 visites à 3 114 détenus (dont 2 655 vus pour la première fois) incarcérés dans 39 lieux de détention dans les provinces septentrionales, pour raisons de sécurité ou en relation avec les combats entre différentes factions kurdes ou avec l'invasion turque ; distribué quelque 5 000 couvertures, quatre tonnes de savon, 287 jerrycans et 134 bâches.
- obtenu la libération, pour raisons humanitaires, d'un détenu âgé aux mains du PKK ;
- fourni 125 certificats de détention ;

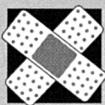


- émis 1 406 titres de voyage à l'intention de réfugiés iraniens désirant se réinstaller dans un pays tiers et acheminé des documents personnels officiels pour 69 personnes qui n'étaient pas en mesure de prendre contact directement avec leur mission diplomatique ;
- rapatrié huit Irakiens qui avaient vécu au Liban ;



- fourni une assistance matérielle ponctuelle à des personnes déplacées à l'intérieur du territoire suite aux combats dans le nord de l'Irak ; assisté au total quelque 45 000 personnes ;

- distribué, lorsque des personnes ont été déplacées à proximité de la frontière turque suite à des incursions et des bombardements de l'armée turque, des couvertures, des tentes, des ustensiles de cuisine et autre matériel (en coopération avec le Croissant-Rouge de l'Irak), en particulier en prévision de l'hiver ;



- fourni des secours médicaux d'urgence à des établissements du nord de l'Irak, pour soigner plusieurs milliers de victimes des combats ;



- continué à soutenir trois centres d'appareillage orthopédique gouvernementaux à Bagdad, Basrah et Najaf, un centre géré par la Société nationale à Mossoul et son propre centre à Erbil (nord de l'Irak), en leur fournissant du matériel et des composants en polypropylène fabriqués dans son atelier de Bagdad, et en formant des techniciens ;

- apporté son soutien à l'école d'État pour les techniciens irakiens, en contribuant à la formation et en fournit du matériel importé, et donné deux cours de formation au centre médical de rééducation du ministère de la Santé ;

- appareillé 1 909 nouveaux amputés, fabriqué 2 132 prothèses (dont 1 177 destinées à des victimes de mines), produit 482 orthèses pour 350 nouveaux patients, dans les cinq centres d'appareillage orthopédique soutenus par le CICR ;



- remis en état, dans l'ensemble du pays, 28 stations de traitement et de distribution de l'eau et fourni à 18 autres les pièces nécessaires pour permettre aux divers services des eaux de procéder aux travaux d'entretien et de réparation ;



- soutenu le Croissant-Rouge de l'Irak dans ses activités de diffusion à l'intention d'étudiants, de syndicats, d'associations de femmes, de villageois et d'autres groupes ; participé à des camps de jeunes et apporté un soutien financier et technique pour la production d'une publication mensuelle ; préparé une campagne conjointe sur les dangers des mines terrestres ;

- signé avec la Société nationale un protocole d'accord concernant des activités visant à rétablir et à maintenir les liens familiaux ;

- soutenu le centre d'appareillage orthopédique du Croissant-Rouge à Mossoul en fournissant du matériel et des composants, et en formant des techniciens ;



- donné des exposés sur le droit humanitaire à 90 étudiants de l'Université de Bagdad ;

- organisé des cours, dans le nord de l'Irak, à l'intention de 145 commandants d'unités, 277 officiers *peshmergas*, 45 officiers des forces armées, 170 élèves et officiers d'académies militaires et de police, 46 officiers de police, 54 fonctionnaires et 32 agents de sécurité.

IRAN

Le CICR a gardé un bureau à Téhéran, avec une équipe de collaborateurs locaux. Des relations avec les autorités iraniennes, concernant des problèmes humanitaires non encore résolus depuis la guerre Irak/Iran, ont été maintenues à partir du siège à Genève⁸.

CONSÉQUENCES DE LA GUERRE IRAK/IRAN

À l'approche du dixième anniversaire de la fin de la guerre Irak/Iran, et en dépit de quelques rares libérations, le problème des milliers de prisonniers de guerre irakiens détenus sous la responsabilité des autorités iraniennes et celui de centaines d'Iraniens disparus au combat sur lesquels le CICR avait recueilli des informations pendant la guerre, n'étaient toujours pas résolus. Le rapatriement, sous les auspices du CICR, de 722 prisonniers de guerre irakiens, en décembre 1996, avait laissé croire qu'une solution globale pourrait être trouvée. Cela n'a toutefois pas été le cas. En septembre 1997, 46 autres Irakiens ont été rapatriés, et 496 en novembre.

Le CICR a pu visiter régulièrement un prisonnier de guerre iranien détenu en Irak, qu'il avait vu pour la première fois en 1995, mais qui était en détention depuis 17 ans.

Des contacts à haut niveau censés apporter une solution à ce problème ont été maintenus, en particulier grâce à des missions du directeur des opérations du CICR et du délégué général pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, à Bagdad, en mai, et à Téhéran, en juillet. À Bagdad, les représentants du CICR ont notamment rencontré le vice-premier ministre et le ministre des Affaires étrangères et, à Téhéran, le ministre des Affaires étrangères et le président de la Commission des prisonniers de guerre et des personnes portées disparues. Lors du sommet de l'OCI* à Téhéran, le délégué général a également fait des démarches auprès de responsables iraniens de haut rang, dont le président de la Commission, au sujet des prisonniers de guerre et des disparus de la guerre Irak/Iran.

⁸ Voir *Conséquences de la guerre Irak/Iran*, ci-après.

* OCI : Organisation de la conférence islamique.



- supervisé le rapatriement de 542 prisonniers de guerre irakiens au total, après s'être préalablement entretenu avec eux sans témoin pour s'assurer qu'ils désiraient regagner leur pays ;

EN 1997, LE CICR A :

visité à cinq reprises un prisonnier de guerre iranien détenu en Irak, transmis des messages Croix-Rouge entre lui et sa famille, et demandé instamment aux autorités d'autoriser son rapatriement ;

traité 247 demandes de recherches et émis 369 certificats de détention.

CONSÉQUENCES DE LA GUERRE DU GOLFE

Pour essayer de résoudre les problèmes humanitaires encore en suspens depuis la guerre du Golfe, des représentants irakiens et des États de la coalition (Arabie saoudite, États-Unis, France, Koweït et Royaume-Uni) ont participé à trois réunions de la Commission tripartite, présidées par le CICR. Celui-ci a également présidé huit sessions de la sous-commission technique, qui se sont tenues dans la zone démilitarisée sur la frontière irako-koweïtienne. Le but de ces rencontres était de chercher à faire le lumière sur le sort des personnes portées disparues en relation avec les hostilités. Aucun progrès notable n'a été réalisé, bien que les parties se soient déclarées disposées à continuer d'utiliser le procédé existant pour résoudre la question.

Des contacts à haut niveau visant à parvenir à une solution ont été maintenus, en particulier dans le cadre d'une mission effectuée en mai par le directeur des opérations du CICR et le délégué général pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, à Bagdad et au Koweït. À Koweït-City, les représentants du CICR ont notamment rencontré le vice premier-ministre et ministre des Affaires étrangères par intérim, ainsi que le ministre de la Défense.

Au Koweït, les délégués du CICR ont examiné les conditions de détention et le traitement réservé aux personnes détenues en relation avec la guerre du Golfe et originaires de pays qui n'avaient plus de représentation diplomatique dans le pays depuis lors. Ils ont ainsi visité des Jordaniens, des Yéménites et des Soudanais, ainsi que des Palestiniens ne possédant que des documents de voyage, et des apatrides. Le CICR a eu accès à des prisonniers dans des lieux de détention relevant des ministères de l'Intérieur, de la Défense et des Affaires sociales.

*activités liées à la détention
au Koweït*

Par ailleurs, les délégués ont visité régulièrement des détenus faisant l'objet d'un ordre d'expulsion. Ces visites avaient non seulement pour but de se rendre compte des conditions de détention, mais aussi de s'assurer que des familles n'étaient pas divisées et que des détenus n'étaient pas expulsés vers un pays où ils auraient à redouter des persécutions. Les délégués ont également veillé à ce que ces personnes aient l'occasion de régler leurs affaires personnelles et soient autorisées à emporter leurs biens.

La délégation régionale a continué à rétablir et à maintenir le contact entre des membres de familles dispersées par la guerre du Golfe. Elle a notamment transmis des messages Croix-Rouge entre des personnes résidant au Koweït et leurs proches vivant dans des pays n'entretenant pas de relations diplomatiques avec le Koweït. Des titres de voyage ont été régulièrement émis pour des personnes qui avaient reçu des visas d'entrée pour se réinstaller dans un pays tiers, mais qui n'étaient pas en mesure d'obtenir un passeport.

CONSEQUENCES DE LA GUERRE DU GOLFE



- effectué, en Irak, deux visites à 119 civils (dont 14 enregistrés pour la première fois) originaires de pays ne disposant pas d'une représentation diplomatique en Irak et incarcérés au centre de détention d'Abu Ghraib, près de Bagdad ;
- visité, au Koweït, 794 détenus (dont 261 enregistrés pour la première fois) dans 14 lieux de détention ;
- fait en sorte que 51 parents puissent rendre visite à 34 détenus jordaniens au Koweït ;

EN 1997, LE CICR A :



- rétabli et maintenu le contact entre des membres de familles dispersées par la guerre du Golfe en transmettant 19 019 messages Croix-Rouge entre des personnes résidant au Koweït et leurs proches vivant dans des pays n'entretenant pas de relations diplomatiques avec le Koweït, et 8 154 messages entre des personnes vivant en Irak et leurs parents à l'étranger ;
- émis 50 titres de voyage pour des personnes qui allaient se réinstaller dans un autre pays, et 226 certificats de détention.

KOUEÏT

Délégation régionale

(Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït, Oman, Qatar, Yémen)

La délégation régionale s'est principalement attachée à faire la lumière sur le sort des personnes portées disparues en relation avec la guerre du Golfe⁹ et à visiter des détenus à Bahreïn. Elle a également déployé des activités dans le domaine de la diffusion et de l'information dans la région du Golfe.

Divers moyens ont été mis en œuvre pour faire connaître le droit humanitaire et le mandat du CICR à divers publics-cibles, comme les décideurs, le personnel des Sociétés nationales, les écoliers et le grand public. L'objectif consistait à promouvoir le rôle d'intermédiaire neutre du CICR dans des situations de conflit armé et de troubles internes, et sa qualité d'acteur important sur la scène humanitaire.

Un séminaire et un atelier à l'intention d'officiers des forces armées et de sécurité ont été organisés respectivement au Koweït et au Yémen. Deux cours similaires ont eu lieu pour les forces armées du Qatar.

Le CICR a continué d'établir des relations avec les Sociétés nationales de la région, afin de mieux faire connaître et accepter son travail, et a proposé différentes formes de coopération, en particulier dans le domaine de la diffusion. Le Croissant-Rouge du Koweït a apporté son soutien à la campagne du CICR contre les mines terrestres en organisant une semaine d'activités de promotion en mai. En outre, à la suite d'une lettre du président de la Société nationale, la question a été débattue à l'Assemblée nationale. Les manifestations conjointes organisées à l'occasion de la Journée mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le 8 mai, ont également fourni l'occasion d'établir de tels contacts.

Les visites de personnes arrêtées et détenues pour raisons de sécurité à Bahreïn avaient débuté le 9 novembre 1996, conformément aux critères habituels du CICR et en vertu d'un protocole d'accord signé par l'institution avec les autorités du pays en octobre de la même année. Ces visites se sont poursuivies tout au long de 1997. En novembre, le CICR a soumis aux autorités de Bahreïn son premier rapport de synthèse sur les visites et a eu des entretiens avec les ministres des Affaires étrangères et de l'Intérieur.

Le projet novateur d'aide aux détenus malades mentaux, lancé dans la prison centrale de Sanaa en 1995, et étendu aux prisons de Taïz et d'Ibb fin 1996 et début 1997¹⁰, a considérablement amélioré le sort de cette catégorie de détenus au Yémen et a été poursuivi tout au long de l'année. Le projet a été délégué à la

visites de détenus à Bahreïn

programmes en faveur des détenus au Yémen

⁹ Voir *Conséquences de la guerre du Golfe*, pp. 265-266.

¹⁰ Voir le *Rapport d'activité 1995* et le *Rapport d'activité 1996* du CICR, respectivement p. 253 et pp. 253-254.

Croix-Rouge néerlandaise — ce qui a assuré la présence d'un expatrié dans les prisons du Yémen — et a été soutenu par le Croissant-Rouge du Yémen.

Au cours de ses visites dans les prisons centrales d'Aden, de Hodeïda, d'Ibb, de Sanaa et de Taïz, où quelque 6 000 personnes au total étaient détenues, le CICR a examiné l'état des travaux qui y étaient entrepris dans le domaine de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, et a relevé des améliorations.

Le CICR a maintenu ses contacts avec l'OCI*, qui a son siège à Jeddah (Arabie saoudite), conformément à l'accord de coopération conclu entre les deux organisations.

* OCI : Organisation de la conférence islamique.



- effectué, à Bahreïn, 33 visites dans 23 lieux de détention et vu 2 111 détenus ;
- effectué, au Yémen, cinq visites dans cinq lieux de détention où se trouvaient 5 832 détenus ;
- veillé à ce que les détenus au Yémen bénéficient de conditions d'hygiène adéquates, en visitant à cet effet les lieux de détention et en encourageant les autorités à prendre les mesures nécessaires ; achevé les travaux de réparation de réservoirs d'eau à la prison centrale de Sanaa et apporté un soutien technique aux ingénieurs en eau et assainissement travaillant dans les prisons ;



- transmis, au Yémen, 3 452 messages Croix-Rouge, principalement entre des réfugiés somaliens vivant au Yémen et leur famille à l'étranger ;



- coopéré avec le Croissant-Rouge du Yémen dans le domaine de l'assistance aux détenus, du projet d'aide aux détenus malades mentaux (délégué à la Croix-Rouge néerlandaise), ainsi que de la diffusion du droit humanitaire et des principes humanitaires au sein de la population civile ;



- organisé des séminaires à l'intention de 30 officiers des forces armées koweïtiennes, de quelque 25 officiers des forces armées yéménites et de 26 officiers des forces armées du Qatar, et présenté un exposé sur le droit de la guerre à 30 officiers de la MONUIK* ;
- organisé, à Sanaa, en coopération avec le Croissant-Rouge du Yémen, une table ronde à l'intention de hauts fonctionnaires de l'État et d'universitaires sur l'incorporation du droit humanitaire dans la législation nationale du Yémen¹¹.

¹¹ Pour le suivi régional, voir *Jordanie*, pp. 252-253.

* MONUIK : Mission d'observation des Nations Unies pour l'Irak et le Koweït.

Afrique du Nord

ÉGYPTE

Au cours de l'année, des dizaines de personnes, dont de nombreux civils, ont été tuées ou blessées lors de violentes attaques, en particulier dans le centre de l'Égypte et au Caire, ce qui a fait ressortir combien le pays était vulnérable à de tels incidents. Le CICR a exprimé sa préoccupation face à ces actes inacceptables, notamment lors d'une réunion entre le vice-président de l'institution et le vice-ministre égyptien des Affaires étrangères au sommet de l'OCI*, qui s'est tenu à Téhéran.

La délégation du CICR au Caire a maintenu et développé ses contacts avec les autorités égyptiennes, en particulier avec le ministère des Affaires étrangères, les forces armées, la Société du Croissant-Rouge égyptien, d'éminents professeurs de droit et les médias. En vue de mieux faire accepter son action dans des situations de troubles internes, le CICR s'est attaché à faire connaître son mandat, qui découle des Conventions de Genève, et son droit d'initiative, défini dans les Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, adoptés en 1986.

Les activités visant à mieux faire connaître et accepter le mandat et le rôle du CICR ont été intensifiées et étendues de manière à couvrir l'ensemble du Moyen-Orient. La délégation a produit du matériel de diffusion spécialement adapté à la région et a coordonné l'approche adoptée par le CICR. Elle a veillé à ce que le message soit approprié pour les groupes-cibles locaux et a apporté un soutien technique aux activités entreprises par d'autres délégations du CICR en matière de diffusion. Des missions ont été effectuées en Jordanie, au Qatar, en Syrie et dans les Émirats arabes unis, dans le but de rencontrer des représentants des ministères de l'Information et des directeurs de stations de télévision et de radio, ainsi que de chaînes diffusant par satellite. En conséquence, la chaîne satellite de Dubaï, la plus puissante dans la région, a immédiatement alloué du temps d'antenne au CICR.

La délégation a produit et distribué des programmes et des séries radiophoniques, des éléments pour la télévision et des bandes dessinées pour des magazines destinés aux jeunes. À la fin de l'année, de nombreuses productions avaient été diffusées par la BBC et Radio Monte Carlo et reprises par des chaînes locales dans d'autres pays. D'autres avaient été transmises par les chaînes *Nile TV* et *Dubai TV* diffusant par satellite. Les bandes dessinées avaient aussi été publiées en Jordanie.

Le délégué régional auprès des forces armées et de sécurité a intensifié ses contacts avec l'armée égyptienne.

* OCI : Organisation de la conférence islamique.

Le CICR a continué à coopérer avec le Croissant-Rouge égyptien, qui a soutenu sa campagne contre les mines terrestres et ses Services consultatifs en droit international humanitaire¹², créés pour aider les États à mettre en œuvre le droit humanitaire sur le plan national.

Le camp pour déplacés Palestiniens, situé du côté libyen de la frontière entre l'Égypte et la Libye, a été démantelé par les autorités libyennes et ses habitants transférée vers des lieux d'hébergement provisoires, avec la promesse qu'ils seraient réinstallés en Libye.

¹² Voir *Promotion et développement du droit international humanitaire*, pp. 288-290.

ÉGYPTE



- rétabli et maintenu le contact entre membres de familles dispersées en transmettant 1 167 messages Croix-Rouge et en délivrant des titres de voyage pour 509 réfugiés ayant obtenu l'asile dans des pays tiers ;



- organisé, à l'occasion de la Journée mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, des conférences audiovisuelles interactives, avec la participation des sections du Croissant-Rouge de 26 provinces et en utilisant les moyens techniques mis à disposition par le ministère de l'Éducation ;
- coopéré avec la Société du Croissant-Rouge égyptien pour mettre sur pied un service consultatif en droit international humanitaire afin de

EN 1997, LE CICR A :

soutenir les efforts du pays pour mettre en œuvre ce droit sur le plan national ;

- publié, pour la sixième année consécutive, un calendrier illustré en arabe, retracant cette fois un siècle d'histoire du cinéma arabe à travers des images reflétant les valeurs humanitaires ;
- produit des bandes dessinées relatives aux droits des personnes en temps de guerre, des spots TV sur les prisonniers de guerre, les mines terrestres et les enfants dans la guerre, ainsi qu'un film vidéo sur les activités de diffusion du CICR ; fait des traductions et des doublages en arabe pour des publications et des productions du CICR ;
- donné des cours et des exposés sur le droit humanitaire et les activités du CICR dans ce domaine, destinés à

divers publics-cibles (médias ainsi que milieux universitaires, juridiques et culturels) ;

- organisé, pour la première fois, un séminaire à la *Nasser Academy*, pour former 30 officiers supérieurs aux méthodes d'enseignement du droit humanitaire ; organisé un séminaire de deux jours à l'intention de 35 conseilleurs juridiques auprès des forces armées ; donné un cours pour des instructeurs du *National Defence College* ; présidé, dans le même établissement, un séminaire sur le droit humanitaire et la manière de le présenter, à l'intention de correspondants de guerre et de journalistes ; fait deux exposés sur le CICR et le droit humanitaire à la *Military Management School* du Caire, destinés principalement à des officiers chargés de planifier et de mener des opérations militaires.

TUNIS

Délégation régionale (Algérie, Libye, Maroc/Sahara occidental, Mauritanie, Tunisie)

La délégation régionale de Tunis a continué à se pencher sur les graves problèmes humanitaires résultant du conflit du Sahara occidental. Parallèlement, elle a été extrêmement préoccupée par l'évolution tragique de la situation en Algérie et a multiplié ses démarches pour tenter de reprendre ses activités de protection dans ce pays.

Pour mieux faire connaître et comprendre, dans les pays du Maghreb, le droit humanitaire ainsi que le mandat et le rôle que les Conventions de Genève et les Statuts du Mouvement confèrent au CICR, la délégation a maintenu ses contacts avec les gouvernements, les Sociétés nationales, les médias et les milieux universitaires. Elle a encouragé les États à incorporer le droit humanitaire dans leur législation nationale et à reconnaître la compétence de la Commission internationale d'établissement des faits, constituée en vertu de l'article 90 du Protocole I additionnel aux Conventions de Genève.

Des efforts considérables ont été entrepris pour développer les activités des Sociétés nationales de la région et pour donner d'elles une image plus positive, afin d'accroître leur notoriété et d'améliorer leur capacité opérationnelle. La délégation les a aidées à mener des projets visant à mieux faire connaître le CICR, le Mouvement et le droit humanitaire.

En avril, le vice-président du CICR et le délégué général pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord ont pris part à la VII^e Conférence méditerranéenne des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui s'est tenue à Tunis. Ils y ont présenté les activités de l'institution dans la région méditerranéenne. Le vice-président et le ministre tunisien de la Défense ont examiné la possibilité de diffuser le droit humanitaire en coopération avec les forces armées du pays.

Une délégue basée à Tunis a effectué trois missions en Mauritanie. Elle y a rencontré des représentants du gouvernement et du Croissant-Rouge mauritanien et a animé des séances de diffusion. En outre, grâce à divers contacts et en coordination avec la délégation du CICR à Bamako, elle a suivi les événements dans le nord du Mali. La situation des réfugiés mauritaniens au Sénégal a également été examinée par la délégue avec les personnes directement concernées.

L'Algérie a connu une recrudescence des effroyables attaques contre les civils. Chaque mois, le sinistre bilan s'est alourdi, des hommes, femmes et enfants étant délibérément massacrés, principalement à Alger et au sud-ouest de la capitale.

Le CICR, profondément choqué et préoccupé par ces événements, a insisté sur le caractère intolérable de la situation et la nécessité urgente d'épargner aux civils les

effroyables attaques contre les civils en Algérie

conséquences du conflit Maroc/Sahara occidental

effets de la violence intérieure. Cependant, en dépit de quatre missions effectuées à Alger par le délégué régional pour s'entretenir avec les autorités, les efforts de l'institution visant à entreprendre des activités dans le pays ont été infructueux. En mai, le président du CICR et le délégué général pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord ont rencontré, au siège du CICR, l'ambassadeur d'Algérie auprès des Nations Unies à Genève, qui était auparavant ministre des Affaires étrangères. Leurs entretiens ont porté essentiellement sur les points suivants : les personnalités que le CICR devrait approcher pour reprendre ses activités en Algérie, les modalités de visite du CICR et les catégories de détenus à voir, et la possibilité de mener des activités de diffusion dans le pays. Il est toutefois apparu clairement que toute action humanitaire serait considérablement limitée par les problèmes de sécurité.

Durant l'été, le Croissant-Rouge algérien a organisé, pour la première fois, un camp de vacances pour des enfants traumatisés par la violence. Il a également continué de distribuer à des familles nécessiteuses des repas gratuits pendant le ramadan et des fournitures scolaires. Ces deux programmes ont été soutenus par le CICR. En outre, la Société nationale a aidé à acheminer vers la région de Tindouf, des colis familiaux pour des prisonniers marocains détenus par le Front Polisario, ainsi que des secours médicaux pour des établissements de santé soignant ces prisonniers et des civils sahraouis.

Selon les dossiers du CICR, en 1997, le Front Polisario détenait encore 1 887 prisonniers marocains, dont la quasi-totalité a été visitée par l'institution au cours de l'année. Les médecins du CICR ont relevé une augmentation du nombre de ceux pour lesquels un traitement médical et le rapatriement constituaient la priorité. En mars et en novembre, une liste de 362 prisonniers parmi les plus vulnérables — invalides, âgés de plus de 60 ans, ayant passé 20 ans ou plus en détention et cas médicaux — a été soumise au Front Polisario, avec copie aux autorités marocaines pour leur information.

Suite à la visite d'un envoyé spécial des Nations Unies à Tindouf, en mars, le Front Polisario a libéré 85 prisonniers. À la fin de l'année, ils attendaient toujours d'être rapatriés par les autorités marocaines, qui maintenaient leur opposition de principe à tout rapatriement qui ne portait pas sur l'ensemble des détenus.

En dépit du nouvel élan donné à la question du Sahara occidental par la reprise des négociations et par le nouvel accord de Houston relatif au plan de règlement de l'ONU de 1988, le CICR n'a cessé de faire part de sa vive préoccupation quant au sort des captifs. Il a insisté sur le fait qu'ils devaient tous être libérés conformément au droit humanitaire et a rappelé qu'il était prêt à mettre en œuvre tout accord visant à les rapatrier. Ce sujet a été abordé au cours de réunions que le CICR a eues avec l'envoyé spécial des Nations Unies, avec des représentants du Front Polisario à Alger, à Genève et à l'ONU à New York, et avec des représentants marocains du ministère des Affaires étrangères et des Forces armées royales. En outre, le chef de la délégation de Washington s'est entretenu de la question avec le président du *US Institute for Peace* dans cette ville. Ces démarches n'ont toutefois pas eu les résultats escomptés. Par ailleurs, plus de 100 000 civils sahraouis vivaient toujours dans des conditions précaires, dépendant de l'assistance du HCR et d'autres organisations.



- vu 1 969 prisonniers marocains aux mains du Front Polisario, au cours de deux visites, en mars et novembre ;
- rétabli et maintenu le contact entre des prisonniers marocains et leur famille, en transmettant 51 841 messages Croix-Rouge, et envoyé 2 000 colis familiaux à des prisonniers marocains, par l'intermédiaire du Croissant-Rouge algérien ;
- amélioré les soins médicaux pour les prisonniers marocains et la population sahraouie en fournissant une assistance ponctuelle à des établissements de santé locaux ;
- effectué, à Rabat, une visite de suivi à six prisonniers marocains qui avaient été rapatriés d'Algérie sous les auspices du CICR en décembre 1996 ;



- soutenu financièrement, en Algérie, les programmes de la Société nationale en faveur des groupes vulnérables de la population, qui ont permis de fournir plus d'un million de repas chauds à des familles nécessiteuses pendant le ramadan, ainsi que des livres, des tabliers et des cartables à plus de 600 000 écoliers de familles défavorisées ;
- organisé, en Libye — en coopération avec la Société nationale — un cours de diffusion à l'intention de dix hauts fonctionnaires et de 30 étudiants en sciences sociales, un séminaire sur les activités de recherches destiné à

EN 1997, LE CICR A :

- des membres de 30 sections du Croissant-Rouge libyen, et un cours de formation dans le domaine des activités de secours à l'intention de plus de 50 jeunes volontaires, et fourni des articles pour le magazine de la Société nationale ;
- participé, en Mauritanie, en coopération avec le Croissant-Rouge, à un programme lancé en mai pour expliquer le droit humanitaire à des volontaires de la Société nationale, ainsi qu'à des élèves et des enseignants de deux écoles secondaires (près de 400 personnes au total) dans le sud et le sud-ouest du pays ;
- pris part, en Tunisie, à un séminaire qui s'est tenu en juin pour former des jeunes secouristes volontaires de plusieurs pays méditerranéens ;
- fourni des publications récentes à des centres de documentation sur le droit humanitaire gérés par les Sociétés nationales d'Algérie, de Libye, de Mauritanie et du Maroc, et remis des ouvrages à cinq bibliothèques de facultés de droit au Maroc, par l'intermédiaire de la Société nationale de ce pays ;
- travaillé, en Mauritanie, avec le ministère de la Défense à la rédaction d'un manuel de formation sur le droit humanitaire adapté au contexte local et destiné à être distribué en 1998 aux unités militaires dans l'ensemble du pays ;
- fait en sorte que des officiers supérieurs de Mauritanie et du Maroc puissent suivre des cours à l'Institut international de droit humanitaire de San Remo (Italie) ;
- organisé, au Maroc, une conférence de presse pour 20 représentants des médias ; participé à une table ronde sur l'enseignement du droit humanitaire et du droit des droits de l'homme dans les universités, organisée par l'Université de Casablanca pour quelque 70 représentants des milieux universitaires, du gouvernement et de la Société nationale, et coopéré étroitement avec le Département des droits de l'homme ;
- suivi ou présenté, en Tunisie, des exposés sur le droit humanitaire, le CICR et le Mouvement, dans le cadre de cours organisés par l'Association des études internationales, l'Institut arabe des droits de l'homme et l'Institut de la presse et des sciences de l'information, à l'intention d'auditeurs émanant des milieux universitaires, diplomatiques et des médias ; produit une brochure, spécialement conçue pour la région, sur le développement du droit humanitaire et les contributions qui y ont été apportées par des personnalités importantes du Maghreb.